

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
26 janvier 2017
n° 4 / 7717^e
pages 153 à 208



/ Nouveau droit des contrats et droit des sociétés

« L'adhésion » du cessionnaire des droits sociaux au pacte d'associés
> chronique Antoine Tadros 171

Les « cautions, avals et garanties » à l'aune de la réforme des contrats
> chronique Matthieu Zolomian 175

ÉDITORIAL

153 Les noms de la loi, *Patrick Wachsmann*

ACTUALITÉS

- 156 Paiement frauduleux en ligne : preuve de la divulgation des éléments d'identification confidentiels
- 157 Pratiques anticoncurrentielles (prescription) : portée de l'effet interruptif
- 159 Impôt sur les sociétés (report en arrière des déficits) : inconstitutionnalité du régime
- 161 Victimes d'infractions (FGTI) : application dans le temps de la loi du 5 août 2013
- 161 Bail d'habitation (paiement des loyers) : caractère non abusif d'une clause de solidarité
- 167 Notaire (émolument proportionnel) : projet d'état liquidatif

POINT DE VUE

169 Article 1592 du code civil : un heureux redressement de qualification, *Jacques Moury*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 181 **Panorama** : Droit de la presse, *Emmanuel Dreyer*
- 191 **Notes** : Priorité affichée du mandat de protection future sur la mesure judiciaire, *note sous Civ. 1^{re}, 4 janv. 2017, David Noguéro*
- 198 La distinction obligation de résultat - obligation de moyens : le saut dans le vide ?, *note sous Civ. 1^{re}, 30 nov. 2016, Denis Mazeaud*
- 203 Lien hypertexte et prescription de l'action en diffamation, *note sous Crim. 2 nov. 2016, Alexandra Serinet*

ENTRETIEN

208 Pierre-Yves Gautier - L'amitié en droit : Montaigne à la Cour de cassation

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHÉ

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Janvier 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



ÉDITORIAL

Patrick Wachsmann

53

Les noms de la loi



ACTUALITÉS

156

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Paiement frauduleux en ligne: preuve de la divulgation des éléments d'identification confidentiels, *Com.* 18 janv. 2017

Concurrence-Distribution

Pratiques anticoncurrentielles (prescription): portée de l'effet interruptif, *Com.* 11 janv. 2017

Entreprise en difficulté

Procédures d'insolvabilité: action en responsabilité extracontractuelle d'un salarié, *Soc.* 10 janv. 2017

Fiscalité

Impôt sur les sociétés (report en arrière des déficits): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 17 janv. 2017

Propriété intellectuelle

Marque (validité): dépôt frauduleux et caractère déceptif, *Com.* 11 janv. 2017

Marque (déchéance): usage de la marque de voiture « Delage », *Com.* 11 janv. 2017

160

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité du notaire (efficacité de l'acte): portée du recours du vendeur fautif, *Civ. 1^{re}*, 11 janv. 2017

Victimes d'infractions (FGTI): application dans le temps de la loi du 5 août 2013, *Civ. 2^e*, 12 janv. 2017

Contrat d'assurance (prescription): point de départ et recours du fonds de garantie, *Civ. 2^e*, 12 janv. 2017

161

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (paiement des loyers): caractère non abusif d'une clause de solidarité, *Civ. 3^e*, 12 janv. 2017

162

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Atteinte à la personne humaine: appels téléphoniques malveillants et SMS violents, *Crim.* 11 janv. 2017

Agression sexuelle par surprise:

erreur d'identification commise par la victime, *Crim.* 11 janv. 2017

Cumul de peines: conventionnalité du cumul des sanctions disciplinaire et pénale, *Crim.* 10 janv. 2017

Presse et communication

Prescription (internet): portée du fonctionnement des moteurs de recherche, *Crim.* 10 janv. 2017

163

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Procédure fiscale (compensation): renonciation implicite par l'administration, *Com.* 11 janv. 2017

163

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale

Retraite supplémentaire des cadres: caractère contractuel du régime, *Civ. 2^e*, 12 janv. 2017

Accord collectif (opposition): calcul du délai de huit jours, *Soc.* 10 janv. 2017

Amiante (préjudice d'anxiété): inscription obligatoire de l'entreprise sur la liste, *Soc.* 11 janv. 2017

Transaction (portée): préjudice d'anxiété en lien avec une exposition à l'amiante, *Soc.* 11 janv. 2017

Reprise d'entreprise par une personne publique: indemnité compensatrice de préavis, *Soc.* 10 janv. 2017

Participation (réserve spéciale): prise en compte du bénéfice net pour le calcul, *Soc.* 10 janv. 2017

167

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

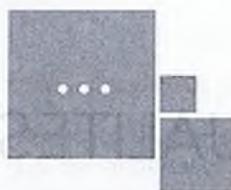
Auxiliaire de justice (administrateur judiciaire): compétence en cas de recours en taxation, *Civ. 2^e*, 12 janv. 2017

Frais de dépens (contestation): constats d'un huissier de justice non désigné, *Civ. 2^e*, 12 janv. 2017

Profession juridique et judiciaire

Notaire (émolument proportionnel): projet d'état liquidatif, *Civ. 2^e*, 12 janv. 2017

Avocat (insolvabilité): conditions de mise en œuvre de l'assurance de responsabilité, *Civ. 1^{re}*, 11 janv. 2017



POINT DE VUE

- 169 Article 1592 du code civil :
un heureux redressement de qualification
par Jacques Moury



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

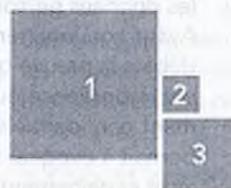
- 171 « L'adhésion » du cessionnaire des droits sociaux
au pacte d'associés
Contrat d'adhésion ou cession de contrat ?
par Antoine Tadros
- 175 Les « cautions, avals et garanties »
à l'aune de la réforme des contrats
par Matthieu Zolomian

PANORAMA

- 181 Droit de la presse
janvier 2016 - décembre 2016
par Emmanuel Dreyer

NOTES

- 191 Priorité affichée du mandat de protection future
sur la mesure judiciaire malgré le défaut de publicité
par le refus de nullité et de révocation,
note sous Civ. 1^{re}, 4 janv. 2017
par David Noguéro
- 198 La distinction obligation de résultat - obligation
de moyens : le saut dans le vide ?,
note sous Civ. 1^{re}, 30 nov. 2016
par Denis Mazeaud
- 203 Lien hypertexte et prescription de l'action
en diffamation, note sous Crim. 2 nov. 2016
par Alexandra Serinet



ENTRETIEN

- 208 Pierre-Yves Gautier
L'amitié en droit : Montaigne à la Cour de cassation

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr